

Programme de formation 3DEXPERIENCE SOLIDWORKS MISE EN PLAN

Version 2023

Durée : 4 demi-journées soit 14 heures

Lieu : Distanciel

Moyens d'évaluation : Evaluation des acquis tout au long de la formation via exercices pratiques sur le logiciel.

Moyens pédagogiques : Alternance entre apport théorique et mise en pratique, tours de tables réguliers.

Encadrement de la formation : Formateurs et programmes certifiés par SOLIDWORKS

Responsable pédagogique : Pierre-Marc Allain

Référence : 3DX_SW_MEP

Objectifs

- Produire une mise en plan selon les règles de l'art
- Créer des fonds de plan personnalisés

Tarif

1440 € HT par société

Prérequis

Connaissance de l'environnement Windows

CSWA ou avoir suivi une formation de base (SW ESSENTIEL) ou 6 mois de pratique sur SW minimum.

Nombre de stagiaires : 1 à 6 max

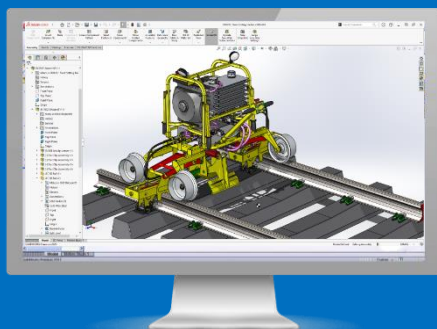
Lors de cette formation, vous serez initié à la philosophie et aux fonctionnalités de l'atelier de mise en plan 2D de SOLIDWORKS. Vous apprendrez ainsi à produire des mises en plan dans les règles de l'art intégrant cotations, annotations, vues de coupes, nomenclatures...

Public visé :

Designer, technicien ou ingénieur en bureau d'études, bureau des méthodes ou production ayant suivi la formation SOLIDWORKS ESSENTIEL ou ayant minimum 6 mois d'expérience sur la solution ou certifié CSWA.

Contenu détaillé

1. Plan, feuilles et vues
2. Cotation
3. Annotations
4. Templates et documents personnalisés
5. Mise en plan d'assemblages
6. Nomenclatures et tables
7. Résoudre les problématiques d'affichage et de performances
8. Références et comparaisons
9. Utiliser DimXpert



Modalités d'inscription :

Merci de nous contacter 10 jours minimum avant la date de début de formation souhaitée via formation@xdinnovation.eu. Afin d'analyser vos besoins, l'un de nos ingénieurs vous contactera par téléphone pour vous fournir une prestation adaptée à vos connaissances et à vos objectifs.

En cas de subrogation, de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation. Nous pouvons adapter certaines modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter notre référent handicap Pierre-Marc Allain : pmallain@xdinnovation.eu